Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 1

Artikel: Préparons la génération montante aux tâches qui l'attendent
Autor: Robert, Maurice
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385128

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'étranger, avec la propriété par étages. Pour résoudre le problème du logement dans sa forme actuelle, il est d'autres tâches bien plus urgentes que l'introduction de la propriété par étages. Eu égard à la politique foncière devenue plus active dans les communes, il faut absolument développer le droit de superficie. Mais il faut aussi s'occuper de façon plus expéditive de la planification régionale, de l'encouragement à la construction par des facilités de financement et de la rationalisation de la construction. Bientôt le nombre des jeunes gens en âge de se marier va fortement augmenter. Si la bonne conjoncture se maintient, cela va provoquer une demande accrue d'appartements. La Confédération devrait donc faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter qu'ensuite de cette nouvelle poussée de la demande le marché du logement tombe dans un véritable chaos.

Pour terminer, nous voudrions nous permettre de revenir encore à ce propos au problème du contrôle des loyers. Le Conseil fédéral nous semble assumer une lourde responsabilité, non seulement envers la jeune génération, mais vis-à-vis de tout le pays et de l'économie nationale, en approuvant la démobilisation du contrôle des loyers à la veille d'une forte poussée de la demande de logements, tandis qu'il néglige de prendre des mesures appropriées pour encourager énergiquement la construction de logements sains à des prix abordables.

Dans la politique économique et immobilière comme dans celle de la défense nationale et de l'agriculture, on ne perçoit aucune conception d'ensemble à long terme. Dans l'intérêt du pays tout entier, nous voudrions exprimer le désir que les autorités se montrent plus conséquentes et ne se bornent pas à des mesures manquant de coordination et en partie inadéquates.

Préparons la génération montante aux tâches qui l'attendent!

Par *Maurice Robert*

Il nous paraît intéressant de reproduire ici ces vues d'un employeur, publiées dans *L'Ordre professionnel* du 19 décembre 1959 sur l'évolution qui conduit à la concentration des moyens de production et de distribution. Même si elles peuvent prêter à discussion dans leur détail, elles ont l'avantage de témoigner d'un esprit ouvert en ce qui concerne le problème d'ensemble. *Réd.*

L'entreprise, dans sa définition la plus large, qu'elle soit industrielle, commerciale, financière, d'intérêt privé ou public, mixte, donne à la presque totalité des hommes actifs de notre époque leur moyen d'existence.

Il est par conséquent indispensable que l'entreprise assure sa pérennité, ce qui la met dans l'obligation de s'adapter au progrès souvent trop rapide de la science, de la technique, de la mécanisation, voire de l'automation. Cette adaptation, inscrite dans le cadre d'un libéralisme modéré (ce que nous estimons nécessaire pour le bien de tous), conduit invariablement à la concentration des moyens de production et de distribution.

Ce collectivisme grandissant, car c'est bien de cela qu'il s'agit, ne pourra pas, à vue humaine, être arrêté ni même freiné. Les besoins appellent les moyens et l'homme, à la veille de 1960, n'a pas le choix. Il doit s'intégrer, s'adapter, accepter et surtout assimiler les formes nouvelles de l'économie, aussi bien à l'échelon production, distribution, service, etc.

L'entreprise doit avant toute chose, dans le cadre d'une politique économique nationale et internationale toujours plus ouverte, créer des richesses avec profit, afin que ces mêmes richesses puissent être distribuées plus équitablement. Pour maintenir ce but, elle doit être prospère et rentable.

En présence de ces impondérables, il y a et aura toujours l'homme, mieux la personne humaine face à ses responsabilités. Celles-ci resteront proportionnelles aux fonctions assumées dans la hiérarchie. C'est la raison pour laquelle le chef d'entreprise a le devoir de se préoccuper de tous ses collaborateurs afin que, du plus petit au plus grand, leur valeur professionnelle, mais également morale et spirituelle, puisse être utilisée au profit de la communauté.

L'adaptation technique des entreprises aux besoins actuels est très compliquée et absorbe, dans une très large mesure, la capacité de travail des responsables.

Pourtant à quoi servira le progrès si celui-ci devait en fin de compte écraser toute personnalité? Pour maintenir celle-ci, il est nécessaire de permettre à chacun de se réaliser dans les conditions les plus favorables et de donner le meilleur de lui-même.

L'entreprise ne pourra pas tout donner, soyons sincères; la mécanisation à outrance ne permet plus, à celui qui travaille à la chaîne, de mesurer l'importance de son rôle. Il pourra toutefois avoir conscience de son utilité sur le plan matériel et professionnel par l'information et l'intéressement à la productivité, soit par des primes collectives, primes à l'économie, etc., comme c'est heureusement déjà le cas dans certaines maisons. L'éducation et l'instruction devront lui permettre au surplus d'occuper ses loisirs avec profit.

Pour les autres, encore très nombreux, le chef d'entreprise devra chercher à affirmer leur personnalité. Celle-ci ne pourra se manifester que si l'intéressé peut user de liberté dans le cadre de ses responsabilités. A cette condition, le travail et la collaboration dans l'entreprise trouveront leur épanouissement pour le bien de cette

dernière et de tous ceux qui y participent. Cette mission difficile à réaliser mérite pourtant toute notre attention.

Les chefs actuels n'ont très souvent pas eu le temps et la possibilité d'approfondir et de trouver des solutions à ces problèmes. Il serait ingrat de les blâmer: l'évolution a été trop rapide pour tout le monde.

La génération actuellement aux leviers de commande est en présence de réalités qu'elle ne pourra, à notre avis, résoudre que partiellement. Le bien-être et le matérialisme sous toutes leurs formes ont abouti à une déformation qu'il serait dangereux d'ignorer. Il est indéniable que les assurances sociales poussées à outrance deviennent un oreiller de paresse. Une lutte normale pour l'existence est une obligation pour assurer un équilibre politique, économique et social durable.

Nous sommes tous, et de plus en plus, liés les uns aux autres, ce qui nous oblige à tous les échelons à participer à l'amélioration de nos conditions de vie, non seulement sur le plan matériel, mais surtout sur le plan moral et spirituel.

Enfin, notre effort le plus urgent n'est-il pas de préparer la génération montante aux tâches qui l'attendent? C'est à la famille, à l'éducateur et au pédagogue de prendre à leur tour leurs responsabilités.

Nous ne pourrions mieux faire qu'inciter nos lecteurs à lire l'excellent exposé, mais combien inquiétant, de M. Robert Dottrens, Troinex-Genève, paru récemment dans l'Annuaire national 1960 de la NSH: « Education!... La montre suisse est-elle à l'heure...? »

Bibliographie

Etude critique de la réglementation publique et privée de la concurrence dans l'industrie horlogère suisse. (32e publication de la Commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique). — Au printemps de l'année 1958, le Département fédéral de l'économie publique chargeait la Commission d'étude des prix de reprendre son enquête sur les cartels dans l'industrie horlogère suisse. Il désirait connaître aussi l'influence du statut légal de l'horlogerie et des conventions cartellaires de droit privé sur la capacité de concurrence de cette industrie. La commission devait en outre examiner les modifications qui, du point de vue de la politique concurrencielle, devraient être apportées au statut légal de notre industrie horlogère. A la suite des conflits d'intérêts consécutifs au recul du degré de l'emploi, l'industrie horlogère suisse et ses groupements font l'objet des préoccupations publiques. Aussi le département a-t-il estimé qu'il convenait de faire connaître les résultats de l'enquête.

Le rapport de la Commission d'étude des prix vise un triple objectif:

a) permettre au profane de se familiariser avec l'organisation et la situation compétitive de l'industrie horlogère;